



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20807
23 août 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**LETRE DATEE DU 22 AOUT 1989 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA
REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES**

J'ai l'honneur de porter à votre attention ce qui suit :

En de multiples occasions, la République islamique d'Iran a fait part au Comité international de la Croix-Rouge et à l'ONU de sa préoccupation au sujet du traitement inhumain et des tortures que le régime iraquien inflige aux prisonniers de guerre iraniens et demandé que des mesures efficaces soient prises en vue de mettre fin à cette situation. Les rapports des missions envoyées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 1985 et 1988, qui sont des documents dignes de foi, ont confirmé que les mauvais traitements et les tortures dans les camps de prisonniers de guerre iraniens en Iraq étaient une réalité.

Les représentants de "Terre des Hommes" organisation humanitaire suisse, qui pendant quelques années ont administré des écoles destinées aux prisonniers de guerre du camp de Ramadi en Iraq, se sont plaints fréquemment de la conduite du régime iraquien à l'égard des prisonniers de guerre iraniens.

Dernier représentant de l'organisation en Iraq, M. Ian Brown a été, comme son prédécesseur, expulsé d'Iraq à cause de ces plaintes. Après son expulsion du pays, M. Brown a décrit le comportement barbare des fonctionnaires irakiens dans un numéro de The Independent, de Londres, en date du 22 juillet 1989. Il y écrivait ceci :

"Terre des Hommes a approché les autorités irakiennes en vue de mettre en place ce programme et elles l'ont accepté. Mais il s'est avéré qu'elles ne l'ont fait que dans un but de propagande.

Elles prirent l'habitude d'organiser, à l'intention des journalistes étrangers, une visite de 20 minutes qui faisait l'objet d'une véritable mise en scène. Ce que je n'acceptais pas, c'est que les prisonniers de guerre soient traités comme des animaux dans un zoo.

Tant que la guerre a continué, les visites étaient autorisées une fois par mois. Ces derniers mois, elles se sont espacées car, manifestement, les Irakiens n'en tiraient aucun avantage sur le plan de la propagande."

S/20807
Français
Page 2

M. Brown a déclaré qu'alors que lui-même n'exerçait aucune pression sur les jeunes Iraniens pour qu'ils assistent aux cours, les gardes irakiens battaient ces derniers, parfois, pour les y contraindre.

Ces actes barbares constituent une violation flagrante, par l'Iraq, de la troisième Convention de Genève. Consciente du fait que les conditions qui règnent au camp de Ramadi existent également dans tous les camps de prisonniers de guerre iraniens en Iraq, la République islamique d'Iran lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures qui s'imposent pour contraindre le régime irakien à respecter les droits les plus fondamentaux des prisonniers de guerre, à éliminer la torture et à cesser d'utiliser les prisonniers de guerre à des fins de propagande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Gholamali KHOSHROO